



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2025-437

Objet : Rue Marie-Suzanne Marotte
Instauration d'un sens unique (sauf cyclistes)

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route portant règlement général de la circulation,
Vu l'article R. 610-5 du code pénal,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, sur la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant qu'il est nécessaire, rue Marie-Suzanne Marotte, d'améliorer la sécurité des usagers,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures utiles en instaurant un sens unique (sauf cyclistes), rue Marie-Suzanne Marotte, dans le sens de circulation Avenue du Châtel Haut Pâtis ☞ rue Jean-Michel Bollé,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Un sens unique (sauf cyclistes) est instauré, rue Marie-Suzanne Marotte, dans le sens de circulation Avenue du Châtel Haut Pâtis ☞ rue Jean-Michel Bollé.

☞ Conformément à l'arrêté n°2025-436 en date du 6 mai 2025 instaurant la rue en zone de rencontre, la vitesse est limitée à 20km/h sur cette voie.

☞ **Les cyclistes sont autorisés à emprunter la rue Marie-Suzanne Marotte dans les deux sens de circulation.**

ARTICLE 2 : La signalisation adéquate informant les usagers de cette prescription sera matérialisée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation par les Services Techniques de la Ville de Redon.

ARTICLE 5 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la circonscription, la Cheffe de Service de la Police Municipale de Police, le Directeur Général des Services, le Directeur de l'Aménagement, de la Transition Écologique et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



A Redon, le 6 mai 2025
Pascal Duchêne
Maire de Redon